

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 26 novembre 2020

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

1) Réponse au vœu de M. le Conseiller communal Sebastian Suess exprimé lors de la séance du 18 juin 2020, demandant le remplacement, au Mont Souplia, d'arbustes appelés « Bois-joli » (Daphne mezereum) par des espèces non-toxiques

Les arbustes de variété « Bois-joli » ou « Daphne mezereum » repérés dans le labyrinthe situé au Mont Souplia ont été arrachés et seront remplacés, dès cet automne, par des végétaux non-toxiques.

2) Réponses aux questions de M. le Conseiller Aitor Ibarrola et aux vœux de M. le Conseiller communal Jean-Paul Dudt au sujet du passage de l'offre TvT Services SA en DVB-C posés lors de la séance du 3 octobre 2019

Préambule

TvT Services SA est la société assurant l'exploitation et le développement du réseau multimédia des communes actionnaires de Chavannes-près-Renens, Crissier, Renens et Ecublens. Entre septembre et novembre 2019, TvT Services SA a poursuivi sa politique de modernisation et a augmenté son débit internet. A ce moment, certains clients se sont étonnés que l'offre de chaînes soit réduite et que certains téléviseurs deviennent obsolètes avec le passage des normes DVB-T à DVB-C.

Questions de M. le Conseiller communal Aitor Ibarrola :

1. La Municipalité est-elle informée et consciente de la diminution de l'offre qu'implique le passage annoncé de la norme DVB-T à DVB-C ?

Comme expliqué dans le préambule, TvT Services SA est une société anonyme en main des communes actionnaires et M. le Syndic est membre de son Conseil d'administration. La Municipalité a été informée des projets et des décisions prises par la société. Cette dernière étant une société anonyme privée à but lucratif, il est attendu qu'elle s'adapte aux nouvelles technologies du marché des multimédias et qu'elle offre une prestation de qualité à ses clients afin de rester concurrentielle par rapport aux nouvelles offres des autres opérateurs. Ce qui a été fait lors du changement de normes, puisqu'un nombre plus élevé de chaînes en haute définition a pu être proposé aux clients.

2. La Municipalité, en qualité de copropriétaire de TvT Services SA, va-t-elle (peut-elle) réagir par rapport à cela et demander de maintenir les chaînes qui étaient jusqu'à présent disponibles dans l'abonnement mensuel de raccordement multimédia ?

La Municipalité s'est étonnée de certaines conséquences découlant de la nouvelle offre proposée par TvT Services et a souhaité rencontrer la direction. M. Bossel, Directeur, et Mme Clerc, Responsable Communication et Marketing, sont venus apporter des explications à la Municipalité le 2 décembre 2019. Lors de cette rencontre, il a été expliqué qu'un retour en arrière n'était pas possible, que TvT Services SA proposait des services à la clientèle gratuitement et que plusieurs gestes commerciaux étaient possibles sur demande des clients. Il a été également rappelé

que la société se doit de rester à la pointe technologiquement, de répondre à la demande des clients et de proposer un service de haute qualité afin de rester compétitive sur le marché multimédia. La Municipalité respecte les choix opérationnels effectués par la direction et, de par sa position au Conseil d'administration, approuve une vision stratégique à long terme dans le but d'offrir à ses citoyens la meilleure offre possible et à des tarifs compétitifs sur le marché ultra-concurrentiel des offres télévisuelles, même si elle regrette également que les contraintes techniques n'aient pas permis de maintenir toutes les chaînes précédemment disponibles.

Vœux de M. le Conseiller communal Jean-Paul Dudt :

1. *que la Municipalité intervienne auprès de TvT Services SA afin que cette société assume les conséquences du changement de norme télé DVB-T en DVB-C, changement imposé par TVT Services SA aux téléspectateurs;*

Comme mentionné ci-dessus, la Municipalité a interpellé la direction de TvT Services SA qui a expliqué que, dans le cadre de cette amélioration de l'offre, elle avait estimé suffisant de proposer un décodeur à un prix avantageux de Fr. 50.-, de mettre à disposition des techniciens pour soutenir les clients qui rencontraient des difficultés d'installation et de proposer une offre pour tout nouvel abonnement conclu pour l'acquisition de l'UPC TV Box.

2. *que TVT Services SA offre gratuitement le décodeur permettant de continuer à regarder la télé, même avec un appareil qui n'est pas de dernière génération, et rembourse les utilisateurs qui ont déjà dû acheter ledit décodeur;*

Dans un courrier adressé le 15 septembre 2020 à la Municipalité, la direction de TvT Services SA a rappelé qu'elle « encourage les clients à passer au magasin de TvT Services SA à la rue Neuve 5 à Renens pour faire la demande de gestes commerciaux ».

3. *encourage la Municipalité à relever le caractère inadéquat de la lettre de TVT Services SA du 26 août 2019, poussant au gaspillage des ressources;*

La Municipalité admet que l'adaptation de l'offre a engendré un probable gaspillage des ressources dû aux éventuels remplacements de téléviseurs que cette amélioration des prestations a pu causer, ce qu'elle regrette et dont elle a fait part à la direction de TvT Services SA.

3) Réponse au vœu de M. le Conseiller communal Daniel Sage exprimé le 1^{er} octobre 2020 demandant que la Ville d'Ecublens s'associe aux discussions sur le redimensionnement de la jonction autoroutière de Chavannes-près-Renens

Le projet de jonction autoroutière à Chavannes-près-Renens fait partie du projet général de suppression du goulet autoroutier de Crissier, d'adaptation et de création des jonctions de Malley, Chavannes, Ecublens et Crissier, nécessaires à la mise en œuvre du principe d'accessibilité multimodale « par poches » du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). Ce dossier a été mis à l'enquête en 2018 et a fait l'objet de nombreuses oppositions actuellement en traitement par l'Office fédéral des routes (OFROU).

Les oppositions à la jonction de Chavannes-près-Renens ont mis en évidence des problèmes de fonds, liés au contexte de la jonction dans le fonctionnement du réseau routier existant, ainsi qu'à son intégration dans son environnement. L'OFROU a également constaté que la plupart des partenaires à l'échelle locale, régionale ou cantonale ne parvenaient pas à s'entendre sur le principe même de cette jonction, pourtant essentielle au fonctionnement multimodal à mettre en place, mais également

indispensable, pour les Autorités d'Ecublens, au fonctionnement coordonné de la jonction d'Ecublens.

En revanche, la jonction d'Ecublens n'est, selon les informations de l'OFROU, pas remise en question sur le fonds dans le cadre des oppositions déposées. Selon ses dires, cette jonction doit principalement faire l'objet de « réglages » techniques et d'amélioration. L'opposition que la Municipalité d'Ecublens a déposé vise à défendre les intérêts de la Ville vis-à-vis de :

- ses propriétés foncières ;
- des compensations environnementales ;
- du financement des mesures liées ou complémentaires à la jonction ;
- de la mise en fonction simultanée des jonctions de Chavannes et d'Ecublens (selon l'interpellation urgente déposée lors de la séance du Conseil communal du 7 décembre 2018) ;
- des mesures antibruit ;
- de l'évacuation des eaux ;
- ainsi que des ouvrages permettant le transit de la mobilité douce.

Constatant l'importance du débat de fonds entourant les discussions autour de la jonction de Chavannes, avec un risque important pesant sur l'ensemble du dossier, l'OFROU a accepté d'amorcer une série de réflexions, portées par le Canton de Vaud et visant à « recalibrer » cet ouvrage. Il est vrai qu'aucun représentant technique ou politique de la Commune d'Ecublens n'a pour le moment été associé directement au projet de recalibrage de la jonction de Chavannes, car les autorités cantonales et fédérales se devaient de répondre en premier lieu aux préoccupations chavannoises. Cela ne signifie pourtant pas que la Ville d'Ecublens est écartée du sujet puisqu'il est prévu qu'elle soit associée, tout comme la Ville de Renens, à la suite des discussions. En attendant de pouvoir analyser ce nouveau projet, il n'y a aucune raison de penser que celui-ci sera pire que l'ancien pour la Ville d'Ecublens, bien au contraire. En effet, la démarche vise à faire évoluer le projet en améliorant son intégration urbaine et paysagère, à limiter les emprises et nuisances, et à examiner toutes les marges possibles d'amélioration.

A cet effet, une lettre d'intention a été signée en juillet 2020, à la fois par l'ensemble des communes de l'Ouest lausannois et par le Canton, dans le but de confirmer leurs intentions en faveur des transports publics, des modes doux et de la maîtrise du trafic automobile, en s'appuyant sur le concept d'accessibilité multimodale par poches du PALM.

Toutes les communes de l'Ouest lausannois sont également associées dans un projet de mise en œuvre du concept d'accessibilité par poches, actuellement en cours d'étude. La Municipalité suit donc attentivement les résultats de celle-ci. A terme, elle permettra d'établir un plan d'action coordonné et de communiquer les mesures qui seront prévues. Ces dernières viseront à assurer la plupart des points évoqués dans l'interpellation urgente.

Il n'y a par ailleurs aucune remise en question par l'OFROU de l'ouverture conjointe des jonctions de Chavannes et Ecublens, qui assure faire tout son possible pour respecter cette exigence, en fonction également des fortes contraintes sur le trafic liées à un chantier titanesque.

Enfin, il est nécessaire d'être prudent sur l'appréciation du trafic généré et d'éviter toute idée préconçue. En effet, des études sont en cours aux niveaux cantonal, régional et communal pour définir l'organisation générale du trafic automobile et des mobilités douces. Les études montrent qu'en raison du système d'organisation par poches, le trafic attendu sur les routes de la Commune d'Ecublens est principalement généré par

les personnes habitants ou travaillant à Ecublens. Les mesures et les actions doivent donc prioritairement, mais sans stigmatisation, être orientées sur les habitudes locales afin de trouver des moyens d'amélioration et d'accompagnement du projet.

4) Réponse au vœu de M. le Conseiller communal Eric Darbellay du 1^{er} octobre 2020 relatif au volume sonore des sonneries du collège Jupiter

Dans le cadre de son intervention au Conseil communal du 1^{er} octobre 2020, M. le Conseiller communal Eric Darbellay a émis le vœu que les sonneries du collège Jupiter soient modifiées afin de les rendre plus audibles, notamment dans les salles J15 et J16 situées au 1^{er} étage.

En préambule, il est rappelé que, contrairement aux constructions nouvelles, telles que Croset-Parc, les anciennes constructions scolaires ne sont pas pourvues de haut-parleurs dans les salles de classe. Ces derniers sont situés dans les couloirs des bâtiments. Les sonneries du collège Jupiter sont émises par des haut-parleurs situés dans le couloir d'accès à l'aile nord du bâtiment.

Après constat sur place et malgré le fait que cette situation ait toujours existé, il apparaît effectivement que lorsque l'on se trouve dans les salles de classe situées à l'autre extrémité des haut-parleurs, le volume sonore est relativement faible.

Fort de ce constat, il sera procédé, dans les prochaines semaines, au remplacement des haut-parleurs par des modèles à corne bidirectionnelle, permettant une meilleure diffusion du signal sonore dans le bâtiment.

5) Service des activités scolaires et parascolaires (SASP) – Ouverture d'un accueil APEMS au collège Croset-Parc dès la rentrée scolaire 2020/2021 pour les 7/8P

Dans le cadre des conditions nécessaires à la reconnaissance du réseau AJESOL (Association pour l'Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois), l'unification des tarifs du repas de midi pour les trois communes membres (Ecublens, Chavannes-près-Renens et Saint-Sulpice) est nécessaire et celle-ci a été validée par les Municipalités. La deuxième condition assortie à cette reconnaissance par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) est la création d'un accueil parascolaire à midi et après-midi pour les 7-8P (enfants de 10 ans à 12 ans). Ceci afin de répondre à la Loi sur l'accueil de jour des enfants qui règlemente l'accueil de jour des enfants de 0 à 12 ans. Un délai transitoire est fixé au 31 décembre 2021. L'ouverture de cet accueil est donc prévu pour la rentrée scolaire 2021/2022.

6) Objectif logement : vers une politique du logement proactive

Aujourd'hui, les Autorités ont pour priorité d'accompagner qualitativement un développement territorial garantissant un équilibre indispensable entre les activités économiques et le logement. Ce dernier est un des éléments constitutifs de la qualité de vie et reste essentiel au bien-être de chacun. Pourtant, se loger dans de bonnes conditions et à un prix accessible reste difficile pour plusieurs catégories de population. Soucieuse de favoriser à la fois une mixité sociale équilibrée et une offre adéquate de logement pour tous, particulièrement en période de forte pénurie, la Municipalité a mandaté le bureau « i Consulting SA » afin d'élaborer une politique communale du logement, nommée « Objectif logement ». Ce document fixe des objectifs de production de logements sur le territoire communal, en élaborant divers scénarios validés par la Municipalité. Cette démarche a par conséquent permis d'identifier les besoins de la Commune afin que celle-ci possède les outils pour, d'une part, maîtriser son développement et, d'autre part, simuler les impacts sociodémographiques (âge, revenu

et caractéristiques des ménages) et économiques (coûts et profits pour la Commune) des différentes options de développement possibles.

Issus de cette étude, la vision d'avenir et les pratiques auxquelles la Municipalité souhaite se référer en matière de logement ont été synthétisées dans un document de communication. Celui-ci expose 5 objectifs fixés pour la Commune d'Ecublens :

- offrir des logements en quantité suffisante ;
- en assurer une certaine qualité ;
- favoriser les familles et les jeunes couples ;
- animer les rez-de-chaussée des bâtiments ;
- renforcer la politique foncière communale.

La réussite de cette démarche relève d'une action commune à différents acteurs, dont les propriétaires ou les gérances de biens-fonds se trouvant sur le territoire communal font partie. Ce document leur est principalement destiné. Il leur sera d'ailleurs transmis, au moyen d'un courrier qui met en évidence deux leviers d'action et pour lesquels leur contribution peut s'avérer nécessaire.

En guise de premier levier, le droit de préemption qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Celui-ci précise que les communes peuvent bénéficier dudit droit leur permettant d'acquérir en priorité un bien-fonds mis en vente (cf. art. 31 LPPPL), et ce conformément aux dispositions légales applicables, dans le but d'y créer des logements d'utilité publique (LUP), comme des logements subventionnés ou des logements à loyers abordables.

Par conséquent, un propriétaire qui aliène son bien-fonds est tenu d'en aviser la commune territoriale. Cette dernière est de toute façon automatiquement informée lors du dépôt de l'acte de vente au Registre foncier. A l'avenir et autant que possible, la Ville souhaiterait mener une stratégie foncière plus dynamique et elle pourrait être intéressée à acquérir certains biens permettant de développer des logements destinés aux plus vulnérables (personnes âgées, en situation de handicap ou à faibles revenus).

Le second levier consiste à encourager l'application de la loi sur les LUP. En guise d'incitation, et conformément à l'application de l'article 29 LPPPL, la Commune aimerait favoriser l'implantation de LUP sur son territoire. C'est pourquoi elle a la possibilité d'attribuer un bonus de 10 % de la surface totale brute de plancher habitable, si au moins 15 % de cette surface est destinée à des LUP.

7) Les Vins d'Ecublens – Lancement de la vente du Merlot

Depuis le 23 novembre, il est possible de commander du Merlot d'Ecublens issus des vignes situées à Mon Repos au prix Fr. 25.- la bouteille. A partir de 6 bouteilles achetées, vous bénéficiez d'un rabais de 10 %, et même de 20 % dès l'achat de 12 bouteilles.

Les autres cépages (Chasselas, Sauvignon, Viognier et Gamaret) sont également en vente.

Renseignements et commandes : www.ecublens.ch/vins.

8) Décompte de clôture – Préavis n°8/2013 – Acquisition d'une solution de gestion électronique des documents (GED)

Les travaux relatifs à l'objet mentionné ci-dessus sont terminés. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 190.5060.315.

Montant du crédit accordé pour le préavis n°8/2013	Fr. 259'200.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 245'621.55</u>
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 13'578.45</u>
Participation	Fr. ---
Subvention	Fr. ---

Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis, la moins-value de dépense s'explique par l'utilisation partielle du poste « divers et imprévus ».

9) Décompte de clôture – Préavis n° 2014/12 – Projet de création d'un giratoire sur la RC 76 (route de la Pierre), d'une nouvelle route de desserte de la zone industrielle des Larges Pièces et construction de collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) – Demande de crédit de construction

Les travaux relatifs au projet routier sont terminés. Le rapport du Service des travaux adressé au Service des finances et de l'informatique n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 430.5010.109.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 2014/12	Fr. 2'670'000.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 2'632'598.70</u>
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 37'401.30</u>
Participation de tiers (Migros Vaud)	Fr. 500'000.00
Participation de tiers (Etat de Vaud)	Fr. 451'000.00
Participation de tiers (ECA)	Fr. 2'162.00
Indemnités reçues expropriation	<u>Fr. 67'462.70</u>
Total des participations	Fr. 1'020'624.70
Contribution fédérale DGMR	Fr. 322'324.00

Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

Les travaux relatifs au projet collecteurs EU & EC sont terminés. Le rapport du Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable (SBED) adressé au Service des finances et de l'informatique n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 460.5010.110.

Montant du préavis pour la part du SBED :

Montant du crédit accordé pour le préavis n° 2014/12	Fr. 455'000.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 454'575.25</u>
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 424.75</u>

Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

10) Décompte de clôture – Préavis n° 2015/19 – Construction d'une structure d'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) sur le site de la Coquerellaz – Demande de crédit de construction

Les travaux relatifs à l'objet mentionné ci-dessus sont terminés. Le rapport du Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable (SBED) adressé au Service des finances et de l'informatique n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 503.5030.217.

Montant du crédit accordé pour le préavis n°2015/19	Fr. 2'800'000.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 2'749'179.98</u>
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 50'820.02</u>
Participation de tiers	Fr. ---
Subventions (FAJE-Mobilier et Pronovo-Photovoltaïques)	Fr. 64'100.00

Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

11) Décompte de clôture – Préavis n° 2017/11 – Aménagement d'installations de stationnement vélos le long du m1 – Mesures PALM 2007 et 2012 – Demande de crédit de construction

Les réalisations relatives à l'objet mentionné ci-dessus sont terminées. Le rapport du Service de l'urbanisme adressé au Service des finances et de l'informatique n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n°420.5060.306.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 2017/11	Fr. 145'000.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 141'385.37</u>
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 3'614.63</u>
Participation de tiers	Fr. ---
Subventions (420.6610.306)	Fr. 87 244.00

La subvention de la Confédération (Fr. 62'933.-) représente 35 % des coûts de la station Cerisaie et 40 % des coûts de la station de la station Crochy, y compris études inscrites au budget de fonctionnement. La subvention du Canton (Fr. 24'311.-) représente 15 % des coûts des 2 installations, y compris études.

12) Décompte de clôture – Préavis n° 2019/08 – Implantation d'installations numériques dans les établissements scolaires d'Ecublens

Les travaux relatifs à l'objet mentionné ci-dessus sont terminés. Le rapport du Service des activités scolaires et parascolaires (SASP) adressé au Service des finances et de l'informatique n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 503.5060.301.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 2019/08	Fr. 159'000.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 156'079.55</u>
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 2'920.45</u>

Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

13) Chiffre communal de la population

Situation au 31 octobre 2020 : **13'347 habitants** (13'429 au 31 octobre 2019).

La Municipalité